



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 28/2016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 26	Votants : 29	Procurations : 03

Reçu en Préfecture le : 07 AVR. 2016
Affiché le :

Certifié exécutoire

L'An deux mille seize, le 05 avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 29 Mars 2016.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, MARQUIER, ARNAL, RIGAUD, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, SUZE, GARBIN, MARTIN.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	M. SANCHEZ
M. FERTE	à	Mme SUZE
Mme JOUET	à	Mme SEIB-TAUPIN

SECRETARE : M. BENHADJ a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2016 - Adoption des taux de fiscalité directe au titre de l'année 2016

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, compte tenu des besoins de financement de la Commune, il convient de déterminer les taux de TH, FB et FNB communaux pour 2016.

- Vu l'état fiscal 1259 de l'année 2016 ;
- Vu le débat d'orientations budgétaires du 17 mars 2016 ;
- Compte tenu des sommes nécessaires à l'équilibre du budget ;

Madame le Maire propose de modifier les taux d'imposition de 2016 pour les trois taxes, ainsi que suit :

- Taxe d'Habitation :12.88 %
- Taxe sur le Foncier Bâti :19.42 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti :96.96 %

Le produit ainsi attendu s'élève à 2 609 302.00 €.

- Vu l'avis de la Commission des Finances du 29 mars 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 voix contre : MMES et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, JOUET, GARBIN, MARTIN et FERTE) :

- D'approuver les taux d'imposition de 2016 comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 06 avril 2016

Le Maire,

Lysiane MAUREL

